

# AVIS D'IMPÔT 2018

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

1223003289 0004

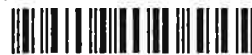


La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire le règlement de cette somme par paiement en ligne ou par prélèvement.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 9

eco' pli 86 POITIERS PIC 20.09.18 CI0202



1223003289 0004

MME ABEILHE BLANCHE  
17 RUE DE LA PAIX  
65690 BARBAZAN DEBAT

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 31 657 687 305  
Référence de l'avis : 18 65 4028439 45

Numéro de propriétaire : 062 D00357E

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBD4T2  
MME DASTE BLANCHE EMILIEENNE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 10/08/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

1 365,00 €

*envoyé en régie au jugement le 21e sept 2018  
1365 euros*

**Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2018. Votre prélèvement sera effectué dès réception.**

**ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Partie à détacher suivant les pointillés

Montré

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voilà explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Rendez-vous sur **impots.gouv.fr**, si vous souhaitez :

- vis d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
- ails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > s, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
- ails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon entreprise/ suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS